

**INTERCOMMUNALE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT S.C.R.L.**

Chemin de l'Eau Vive, 1 - 7503 FROYENNES  
Tél. 069 84 59 88  
Fax 069 84 51 16  
E-mail : info@ipalle.be - Site internet : www.ipalle.be

Froyennes, le

Madame le Bourgmestre  
Mesdames, Messieurs les Echevins  
Hôtel de Ville de et à

7700 MOUSCRON

**RECOMMANDEE**

V/lettre du	N/lettre du	N/réf.	Date
		AG 27.06.18 - LDe/KI/ND/2018.001	02/05/2018

Madame, Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames, Messieurs les Echevins,

**Objet : Assemblée Générale Ordinaire – Mercredi 27 juin 2018 – 9h30**

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société qui se tiendra **le mercredi 27 juin 2018 à 9h30 à la Ferme du Reposoir**, chemin des Pilotes 4 à 7540 Kain (Tournai), et qui aura à son ordre du jour :

1. Approbation des comptes annuels au 31.12.17 de la SCRL Ipalle :
  - 1.1. Présentation des comptes analytiques par secteur d'activité, des comptes annuels de la SCRL Ipalle et de l'affectation des résultats ;
  - 1.2. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ;
  - 1.3. Rapport du Commissaire (reviseur d'entreprises) ;
  - 1.4. Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat ;
2. Rapport annuel de Rémunération (art 6421 – 1 CDLD).
3. Décharge aux Administrateurs.
4. Décharge au Commissaire (Réviseur d'Entreprises).

Afin de vous permettre de délibérer sur ces points lors de votre prochain Conseil Communal, vous avez reçu le rapport annuel par voie électronique tel qu'approuvé par notre Conseil d'Administration du 24 avril. Il est aussi téléchargeable sur le site internet [www.ipalle.be](http://www.ipalle.be) (onglet « Documentation »). Deux exemplaires « papier » seront également envoyés courant de la semaine prochaine à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Nous vous demandons de bien vouloir mettre ces documents à disposition de **l'ensemble des conseillers communaux et prioritairement aux 5 représentants de votre commune** à notre Assemblée Générale. Ces derniers seront également avertis par pli séparé de l'envoi de cette information à votre commune.

Vous trouverez également en annexe une formule de mandat à nous renvoyer conformément aux statuts ainsi qu'une délibération « type ».

Nous vous invitons à mettre ce point à l'ordre du jour de votre prochain Conseil Communal de manière à ce que tous les conseillers puissent exercer leur mandat dans le respect des règles démocratiques.

Nous vous rappelons également qu'une délibération du Conseil Communal ne peut être prise en considération que si la Commune est valablement représentée à l'Assemblée Générale (minimum un représentant de la Commune).

.../...

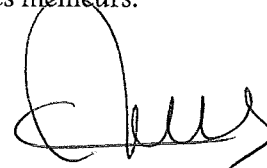
Nous attirons votre attention sur le fait que, en vertu des dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, il vous appartient d'afficher la présente convocation et son ordre du jour dans les 48 heures de leur réception.

La séance de l'assemblée générale est ouverte, en qualité d'observateurs, à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une commune associée à l'Intercommunale. En vue d'assurer la bonne organisation de l'assemblée générale, il est demandé aux personnes souhaitant assister à celle-ci d'en avertir – par courrier – la Présidente de l'Intercommunale pour le 9 juin au plus tard. Sera joint à ce courrier un certificat de domicile démontrant que la personne est domiciliée sur le territoire de la commune associée. Les personnes non inscrites n'auront accès à l'assemblée générale que sur présentation du certificat de domicile ad hoc et dans la limite des places encore disponibles.

Enfin, veuillez noter que des **séances d'information** se tiendront, pour la **Wallonie Picarde** le **14 mai 2018 à 17h30**, dans nos locaux de **Froyennes** et pour le **Sud-Hainaut**, le **24 mai 2018 à 17h30**, dans nos locaux de **Thuin**.

Enfin, une **Assemblée Générale Extraordinaire** sera prévue à l'issue de notre Assemblée Générale Ordinaire. Celle-ci visera les dispositions qui doivent être prises suite à la publication attendue du nouveau décret gouvernance. Ce dernier n'ayant pas encore été publié, nous sommes dans l'impossibilité de vous envoyer les notes utiles. L'ensemble de ces documents seront établis lors de notre Conseil d'Administration du 22 mai prochain et vous seront transmis dès le lendemain.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Ludivine DEDONDER  
Présidente